VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Lundi Vingt Huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 23 Septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Pauline VINCENT, Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Antoine DOAT, André REGNAUT et Olivier CATTEAU.

ETAIENT ABSENTS : Madame Dina ZEID et Monsieur Émeric OLIVIER, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pauline VINCENT
Madame Marie-Hélène MOULUN, absente

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guilain CRÉPIN est nommé à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-43 – Travaux de requalification de l'entrée de ville / rue Saint-Gengoult – Acceptation de la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des déplacements doux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1/ Que par décisions du 11 octobre 2023 et du 25 octobre 2023, prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 du 21 octobre 2020 relative à la délégation donnée au Maire pour solliciter l'attribution de subvention, la Ville de Montreuil-sur-Mer a sollicité une subvention de 80.000 € auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des déplacements doux pour l'aménagement cyclable réalisé dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de ville / rue Saint Gengoult ;

2/ Que par courrier en date du 11 décembre 2025, le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a informé la commune de l'octroi d'une subvention d'un montant de 80.000 € (intervention de 50 % d'une dépense éligible établie à 185.165 € plafonné à 80.000 €) ;

3/ Que le Conseil Municipal est invité à accepter la subvention départementale pour l'aménagement cyclable réalisé dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de ville / rue Saint Gengoult ;
Cet exposé entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la perception sur le budget communal de la subvention départementale d'un montant de 80.000 € pour l'aménagement cyclable réalisé dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de ville / rue Saint Gengoult.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216205880-20260928-2026-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Pierre DUCROCQ

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER * PAS-DE-CALAIS *

Le Secrétaire,

Guilain CRÉPIN